

République Française

Département  
Maine-et-Loire

Commune  
**BRISSAC LOIRE AUBANCE**

**SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025**

*Délib n° D2025-11-04-15*

**15- DOMAINE PUBLIC – DENOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT DE LA BLANDINIERE A VAUCHRETIEN**

*Convocation du 24/10/2025*

*Conseillers en exercice : 47*

Pt 1 à 23

Présents 33  
Procurations 7  
Votants 40

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de novembre, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

**Présents**

BARGEL Thierry	GUELARD Thomas	LEROUX Eric
BAZIN Patrice	GUERET Lydie	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GUILLEMOT Lionel	MORON Olivier
BROCHARD Cécile	JEAN Valérie	PERCEVAULT Erick
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	PLESSIS Fabien
DERSOIR Armelle	LAROCHE Florence	RABOUIN Céline
DROUET Ghislaine	LE MASLE Didier	ROSELIER Alain
DROUIN Nadia	LEBEL Bruno	ROUSSEL Mathieu
FOURNIER Gilles	LECLERC Alice	RUILLARD Valérie
GALLARD Thierry	LEHEE Stephen	SAUVAITRE Marie
	LEROUGE Eric	SOURISSEAU Sylvie
		TOUCHET Robert

**Excusés avec procuration**

BARANGER Jocelyn	à BRUNIER-COULIN Marie-Pierre
BOUGEOIS Bernard	à RUILLARD Valérie
DESME Francine	à BOUJU Isabelle
DUCHESNE Aurélie	à ROUSSEL Mathieu
GODARD Claire	à LECLERC Alice
GUILLET Monique	à GUERET Lydie
PERCHER Aurélie	à ROSELIER Alain

**Absents**

BERTHAUD Claire - excusée
BOULTAREAU Manon – excusée
DURAND-JALIER Agnès
GALLIEN Adeline
GOULU Isabelle
MAILLET Eve
SENEZ Delphine

Secrétaire de Séance : LEROUGE Eric

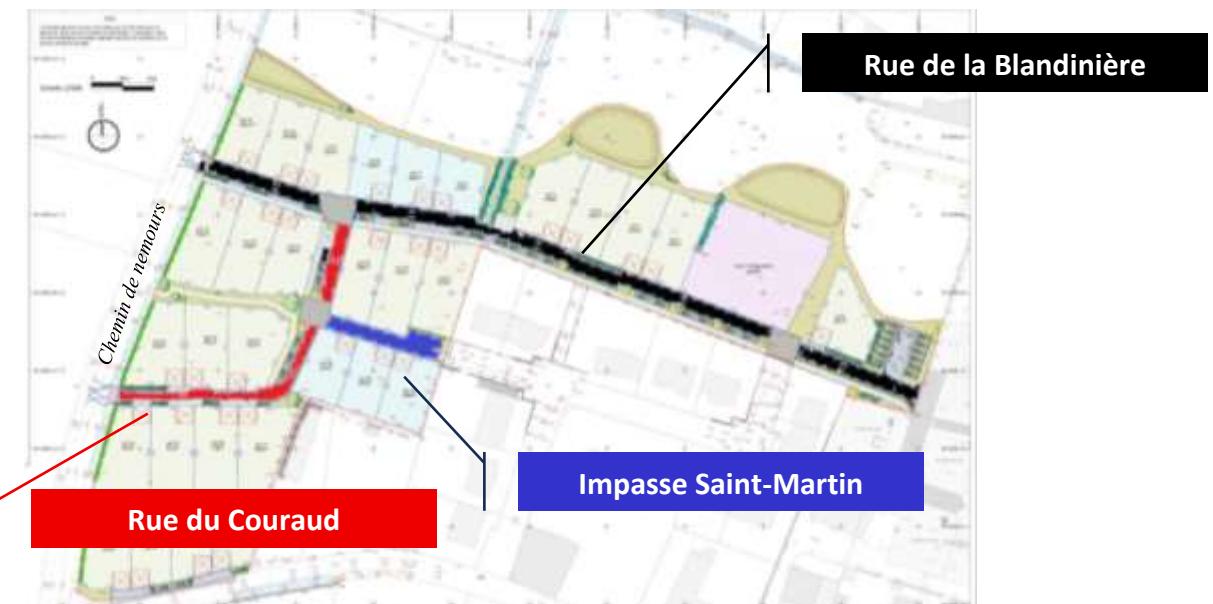
## DOMAINE PUBLIC – DENOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT DE LA BLANDINIÈRE A VAUCHRETIEN

Mme le Maire donne la parole à M. LEHEE, Maire délégué de Vauchrétien qui rappelle à l'assemblée que conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. De plus, il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Aussi, il est proposé d'attribuer les noms des différentes voies qui composent ce lotissement privé en cours de réalisation à la Blandinière sur la commune déléguée de Vauchrétien, listées ci-après et représentées graphiquement ci-dessous :

- Rue de la Blandinière – parcelles AL 331, AL 371 et AL 321 (pour partie)
- Rue du Couraud – parcelles AL 359, AL 362, AL 376 (pour partie) et AL 321 (pour partie)
- Impasse Saint-Martin – parcelle AL 376.

Ces voies seront ensuite rétrocédées à la commune à l'issue des travaux pour intégration dans le domaine public. Il est donc proposé la dénomination suivante :



*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :*

**40 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE l'attribution des noms de voies pour le lotissement situé à la Blandinière commune déléguée de Vauchrétien : Rue de la Blandinière, Impasse Saint-Martin et rue du Couraud**

**CHARGE Mme le Maire de transmettre l'information aux interlocuteurs concernés pour intégration de ce nom de voie (Communauté de Communes, la Poste, etc.)**

**AUTORISE et CHARGE Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération**

Rendu exécutoire par

Télétransmission en préfecture et publication le 07/11/2025

Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Le secrétaire de séance  
Eric LEROUUGE

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20251104-D-2025-11-04-15-DE  
Date de télétransmission : 07/11/2025  
Date de réception préfecture : 07/11/2025

